

Réunion du 9 janvier 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
(s) :

Excusé(s) : Monsieur David HECKEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2012/57 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
RD 45 - Contournement d'OBERSCHAEFFOLSHEIM et de
WOLFISHEIM - Acquisitions foncières**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe d'acquisition de diverses parcelles de terrain d'une superficie totale de 4 ha 54 a 74 ca à ACHENHEIM et WOLFISHEIM, par voie amiable ou à défaut, par voie d'expropriation

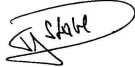
- décide d'acquérir ces parcelles selon les nouvelles valeurs fixées par "France Domaine", moyennant ainsi le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 206 775,01 € et frais divers, ou à défaut, fixées par la juridiction de l'expropriation (cette décision annule et remplace celle prise pour le même objet par délibération n° CP/2011/38 du 3 janvier 2011)

- décide d'échanger avec les Associations foncières des communes concernées, les terrains nécessaires au rétablissement des chemins d'exploitation.

Elle autorise par ailleurs son président à mener la procédure d'expropriation à son terme, et notamment à représenter le Département devant la juridiction de l'expropriation, et à signer tous les actes liés à cette procédure.

Elle désigne en outre M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes administratifs afférents à ces acquisitions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120109-65162-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 17/01/12